



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



05115086

Deposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de HUY, aux fins
de publicité au M.B. ou B.N.

01 AOÛT 2005
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **TRANSPORTS LEON DUBOIS**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siege : 4500-Huy, rue des Chardonnerets n° 10

N° d'entreprise : 0401446376

Objet de l'acte : **Adaptation des statuts à la Loi sur les Sociétés-Adaptation du Capital en euros**

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée « TRANSPORTS LEON DUBOIS » tenue devant le Notaire Jacques BATAILLE à Huy le 19 juillet 2005, enregistré à Huy I le 26 juillet 2005, volume 747, folio 63, case 09 reçu 25,00 € l'Inspecteur Principal Ch Ph. BERREWAERTS que l'Assemblée a

- décidée d'adapter les statuts à la Loi sur les sociétés et de modifier les articles suivants :

« Article 7 : Les dispositions concernant les parts sociales et leur transmission sont réglées conformément au Code des Sociétés

Article 9bis :

Troisième paragraphe : Si la société excédait les conditions légales, actuelles ou futures du Code des Sociétés qui exonère la société de la nomination d'un commissaire, l'assemblée convoquée immédiatement par la gérance nommerait un commissaire réviseur

Suppression du quatrième paragraphe.

Article 15 :

Toutes dispositions non prévues aux présents statuts seront réglées par le Code des Sociétés ».

- décidé d'augmenter le capital de trois cent vingt deux francs belges à prélever sur les réserves disponibles, d'adapter le capital en euros et de modifier l'article cinq des statuts comme suit : « le capital est fixé à dix huit mille six cents euros (18 600,00 €), représenté par sept cent cinquante parts sociales (750) sans désignation de valeur nominale »

- décidé de supprimer l'article six des statuts.

- décidé, suite au décès de Monsieur DUBOIS François, de nommer comme gérant non statutaire, Monsieur DUBOIS Jules, domicilié à 4500-Huy, avenue de Beaufort n° 6

- décidé de supprimer le deuxième paragraphe de l'article huit des statuts.

- décidé de supprimer l'article seize des statuts

- approuvé les statuts coordonnés

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps

- Expédition de l'acte

- Statuts coordonnés